

La COMUELE.

La COMUELE est une société anonyme belge créée à Bruxelles en juin 1919 entre la Société commerciale et Minière du Congo (Cominière) et la société anglaise Lever Brothers Ltd, pour prévenir, dans les Uélé l'installation d'un groupe puissant menaçant de concurrencer la Cominière dans son commerce des produits palmistes, tiré des nombreuses palmeraies spontanées de la région.

À la constitution de la société, le capital de 3.000.000 Fr, représenté par 30.000 actions de 100 Fr, a été souscrit par moitié par chacune des sociétés fondatrices.

L'objet de la COMUELE était de faire, dans tous pays, et spécialement au Congo belge dans l'Uélé et l'Ituri, toutes opérations agricoles, industrielles, commerciales, financières, minières, immobilières, hypothécaires et forestières, ces mots étant entendus dans le sens le plus large.

Au mois de décembre 1925, le capital fut réduit à 1.500.000 Fr par annulation des anciennes actions et remplacement de celles-ci par 15.000 actions nouvelles de 100 Fr ; puis le capital fut porté à 5.000.000 Fr par la création de 35.000 actions de 100 Fr souscrites au pair entièrement par les banques Nagelmackers et Allard. La même année, la Cominière rachète la participation Lever et remet le capital à sa filiale, pour amortir ses installations et développer son programme.

Les années qui suivirent ont produit des bénéfices importants employés essentiellement à amortir complètement les immobilisations.

Elle organise des comptoirs pour la vente des articles européens et pour l'achat de produits indigènes en associant ses agents aux opérations. Dans le Bas-Uélé où ses factoreries sont établies, elle travaille en collaboration avec la Cotonco avec laquelle elle a conclu un accord à long terme : moyennant des primes proportionnelles au tonnage récolté et une quote-part dans les bénéfices de réalisation, elle est chargée de l'achat, l'égrenage et l'évacuation des cotons produits dans la région. Elle étendit ses opérations dans tout l'Uélé avec le développement des routes et des moyens de transport.

En 1926, elle crée la « Société des Messageries Automobiles du Congo » qui dessert le réseau routier de toute la région.

La même année, en collaboration avec la Cotonco, elle crée les plantations de coton de Dembia et, pour son propre compte, les plantations de café de Ekwangatana. Avec l'Intertropical Comfina, elle monte une usine de décorticage du riz sur l'Itimbiri.

En juin 1927, le capital est porté à 15.000.000 Fr par création de 100.000 actions souscrites au pair par les deux mêmes banques, dont la moitié environ est offerte par elles aux porteurs des parts sociales de la Cominière au prix de 175 Fr, l'excédent de cette partie étant offert à l'achat du public.

Cette année, d'accord avec la Cominière et pour le développement de ses affaires, elle décide de s'établir à Léopoldville et de développer ses propres moyens d'évacuation fluviale ; c'est pour cette raison qu'elle a augmenté son capital en 1927 et qu'elle va encore l'augmenter en 1929.

En septembre 1929, le capital est porté à 45.000.000 Fr par création de 300.000 actions de 100 Fr remises à la Cominière en rémunération de tout l'actif que celle-ci possède au Katanga et à Léopoldville, actif cédé par elle à la COMUELE. Cette augmentation de capital lui permet de reprendre toute l'activité industrielle de la « Société des chantiers navals et Exploitations forestières du Bas Congo » qui possédait à Léopoldville ses chantiers importants et une usine pour le travail du bois. Jusque 1934 elle eut sa propre flottille pour assurer la liaison entre l'Uélé et Léopoldville et durant cette période elle loue, par termes de 3 ans à l'UNATRA, son matériel fluvial, par un accord qui lui garantit un rendement normal du capital investi dans ce matériel.

La crise économique des années trente atteint la COMUELE comme toutes les autres compagnies, pour lutter contre cette crise, elle restreint sa production d'oléagineux dont le marché de réalisation était trop atteint et continua essentiellement ses occupations en rapport avec le marché intérieur : son commerce du riz et celui de l'exploitation industrielle des bois. Elle développa plus particulièrement ses services agricoles et étendit ses plantations de café.

En novembre 1934, l'actif est réduit à 27.000.000 F, le montant de la réduction étant affecté à amortir la perte accusée aux bilans de 1929 à 1933 et à d'autres amortissements estimés nécessaires.

En 1936, la COMUELE cède à l'OTRACO, qui vient de remplacer l'Onatra dans l'exploitation des moyens de transports fluviaux du Congo, le matériel flottant qu'elle louait à cette compagnie.

En 1937 la COMUELE installe un magasin de commerce général à Pointe Noire, près du terminal du nouveau chemin de fer de l'Afrique Equatoriale Française.

Après la crise et juste avant la seconde guerre mondiale, la COMUELE est active dans les différents départements suivants :

1. Département commercial :

- Direction d'Aketi :
Commerce de gros et de demi-gros, vente d'articles pour Européens et Africains ;
Achet de produits destinés à l'exportation (arachides, palmistes, caoutchouc,...)
Comptoirs de vente à Aketi, Paulis et Buta.
- Elisabethville et Léopoldville :
Vente de produits pétrolifères
- Pointe Noire :

Magasins généraux, commerce en gros et demi-gros.
Comptoir à Port Gentil

2. **Département industriel :**

- Aketi : une rizerie d'une capacité de 10 tonnes de paddy par jour ;
- Bondo : une huilerie d'une capacité de 10 tonnes de fruits de palmiers par jour
- Neisee : une huilerie d'une capacité de 12 tonnes de fruits de palmiers par jour
- Léopoldville : une installation complète pour le sciage et le traitement du bois d'une capacité de 500 m³ par mois
- Pointe-Noire : exploitation de forêts, achats et exportations d'Okoumé

3. **Département agricole :**

- Des plantations de caféiers à Ekwangatana, Nawa et Egbunda d'un ensemble de 2.215 hectares dont 1.112 déjà en production
- Ekwangatana : une usine de traitement du café par voie humide d'une capacité de 20 tonnes de baies par jour ; une même usine érigée à Aketi ; une troisième en construction à Nawa et une quatrième prévue en 1939 à Egbunda
- À Aketi, une usine centrale complète pour le parachèvement et la standardisation des cafés « Uélé Standard » est en activité depuis 1932 ; sa capacité journalière en café marchand fini est de l'ordre de 10 tonnes.

4. **Département transit :**

- À Léopoldville une installation de transit à la rive comporte :
 - Un pier de chargement avec une grue de 5 tonnes
 - Une grue roulante de 5 tonnes
 - Une locomotive Lanz de 125 HP pour le halage des grumes et des poids lourds
 - Un réseau de voies ferrées Decauville pour desservir les magasins de transit qui ont une superficie de 4.500 m².



Bureau de la COMUELE à Aketi



Représentation exclusive des cycles Flandria par la COMUELE